

ATTENDU QUE les groupes les plus représentatifs des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail ont été consultés;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

QUE monsieur Richard Boucher, directeur général, Abitibi-Consolidated inc. – Division Belgo, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre de personne représentative des milieux sociaux, culturels, des affaires et du travail, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes;

QUE monsieur Denis Pettigrew, professeur, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières, à titre de personne désignée par le corps professoral, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Claude G. Genest.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48842

Gouvernement du Québec

### **Décret 907-2007, 17 octobre 2007**

CONCERNANT la nomination de trois membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 46 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (L.R.Q., c. M-30.01), le Fonds de la recherche en santé du Québec a été institué;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 50 de cette loi, le Fonds est administré par un conseil d'administration formé d'au plus quatorze membres, dont un président-directeur général, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de cette loi, les membres du conseil d'administration, autres que le président-directeur général, sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 971-2004 du 20 octobre 2004, messieurs Jacques Hendlisz et Michel L. Tremblay ont été nommés membres du conseil

d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, que leur mandat expire le 19 octobre 2007 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 755-2006 du 16 août 2006, monsieur Réjean Tessier a été nommé de nouveau membre du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour un mandat de trois ans à compter du 20 octobre 2007 :

— monsieur Jacques Hendlisz, directeur général de l'Hôpital Douglas,

— monsieur Michel L. Tremblay, directeur du Centre de recherche sur le cancer de l'Université McGill;

QUE monsieur Antoine Hakim, directeur du programme de recherche en neurosciences de l'Institut de recherche en santé d'Ottawa, soit nommé membre du conseil d'administration du Fonds de la recherche en santé du Québec, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Réjean Tessier.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GÉRARD BIBEAU

48843

Gouvernement du Québec

### **Décret 908-2007, 17 octobre 2007**

CONCERNANT la nomination du président et de sept membres du conseil d'administration d'Investissement Québec

ATTENDU QUE l'article 1 de la Loi sur Investissement Québec et sur La Financière du Québec (L.R.Q., c. I-16.1) constitue la société Investissement Québec;

ATTENDU QUE l'article 4 de cette loi prévoit que la société est administrée par un conseil d'administration composé de neuf à quinze membres, dont le président du conseil et le président-directeur général;